



## DISPOSITIF FFPLUM :



### PRINCIPE

Le pôle "Handivol" a pour mission de promouvoir, d'accompagner et soutenir les actions des structures affiliées et des licenciés pour faire accéder au vol en ULM et à son pilotage les personnes en situation d'handicap dans une démarche inclusive, afin de participer au processus d'intégration et de cohésion sociale.

En qualité de personne handicapé(e) vous pouvez bénéficier d'une aide fédérale pour une formation au pilotage ULM. Cette aide concerne la formation initiale (brevet de pilote) mais également la formation d'instructeur, ce dispositif venant compléter les aides existantes. Cette aide de 500 € sera versée à la structure de formation (affiliée à la FFPLUM) dans le cadre d'une convention avec celle-ci et le bénéficiaire.

### PROCÉDURE

Le candidat pilote ou instructeur complète le formulaire de demande (ci-dessous) et le retourne à la FFPLUM accompagné des pièces requises.

- Pièce d'identité
- Justificatif de la situation de handicap (Carte Mobilité Inclusion, justificatif MPDH, autre ...)
- RIB de l'organisme de formation

- **Pilote**

Nom et Prénom du candidat pilote :

N° de licence FFPLUM :

Justificatif du handicap :

- **Organisme de formation ULM**

Nom de la Structure :

N° d'affiliation :

Nom et Prénom du représentant légal :

N° de licence FFPLUM :

Nom et Prénom de l'instructeur

N° de licence FFPLUM :

N° de Qualification :

Validité :

Classe d'ULM et type de machine :

Assurance RC de la machine :

Adaptation de la machine (mallonier ou autre équipement) :

Adaptation du cursus de formation :

À réception du formulaire, le siège fédéral instruit la demande et la transmet au pôle Handivol ; ce dernier étudie le dossier puis établit une convention à retourner signée par le bénéficiaire et l'organisme de formation.